



## LES FAMILLES INTERPELLENT LES CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

### 1) La représentation des familles

1.1) Quelle place accorderez-vous à la représentation familiale des UDAF dans la réforme territoriale ?

*Les unions d'associations familiales sont actuellement représentées dans de nombreuses instances. Il convient donc que les unions d'associations familiales continuent de participer à ces instances. Quant à la répartition de ces représentations, elles doivent respecter un certain équilibre et offrir aussi une représentativité à certaines organisations qui ne sont pas représentées aujourd'hui.*

1.2) Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des URAF ?

*Cette proposition peut entrer dans une modification de la loi de 1975 portant Code de l'action sociale et des familles. Mais si l'UNAF souhaite représenter l'ensemble des familles, encore convient-il que la loi de 1975 modifie la définition de la famille pour la mettre en conformité avec la réalité familiale et le nouveau droit positif que nous instituerons. Car il n'est pas tenu compte du changement des modes de vie et des demandes sociales. La définition qui réduit la famille à tout couple marié avec ou sans enfants ou toute famille monoparentale, doit être révisée afin que le code tienne compte de toutes les nouvelles formes familiales (concubinage, couples homosexuel s) avec ou sans enfants.*

### 2) Les grands principes de la politique familiale

2.1) Comment garantirez-vous le principe de la compensation de la charge de l'enfant, que ce soit sur le plan fiscal ou sur le plan des prestations familiales ?

*Nous défendons l'instauration d'un revenu social destiné à l'enfant et au jeune, dès le premier enfant, en lieu et place des allocations familiales qui ne démarrent qu'au deuxième enfant, car nous pensons qu'il faut partir de l'enfant.*

*Nous défendons une logique d'allocation à l'enfant, universelle. Mais cette universalité n'a de sens qu'à la condition d'entreprendre par ailleurs un véritable et substantiel partage des richesses: réformer la fiscalité de fond en comble, rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée en faveur du travail, abolir la précarité, augmenter les salaires et les retraites, tous ces chantiers doivent rendre inutile la mise sous condition de ressources des allocations.*

*Le Front de Gauche propose un programme de rupture concernant le partage des richesses, qui seul rendra possible la pérennité d'un système lié à l'enfant, et universel. Nous sommes opposés à toute imposition des prestations familiales.*



- 2.2) De plus en plus de familles renoncent aux soins du fait de la baisse des remboursements : défendrez-vous la protection sociale à un haut niveau en trouvant les moyens de son financement sans en transférer la charge sur le privé ?

*Nous rétablirons le remboursement intégral à 100 % des dépenses de santé couvertes par la Sécurité sociale en y incluant les lunettes et les soins dentaires. Les mutuelles seront orientées principalement sur les questions de prévention et de réinsertion. Nous supprimerons les forfaits hospitaliers, les franchises médicales et les tickets modérateurs. Nous annulerons les mesures de déremboursement de médicaments ou de soins mises en place par la droite. Nous supprimerons la fiscalisation des indemnités journalières versées aux victimes d'accidents du travail.*

*Le financement de la protection sociale doit être construit à partir des cotisations sur les salaires, avec une modulation et une contribution sur les revenus financiers des entreprises, des banques et des assurances.*

*Il s'agira également pour l'équilibre des comptes sociaux de limiter les dépassements d'honoraires.*

- 2.3) Quels moyens comptez-vous mettre en place pour soutenir les mesures allant dans le sens de la perte d'autonomie ?

*Le risque de perte d'autonomie tel que pris en charge aujourd'hui par la Sécurité sociale à travers les régimes maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, et vieillesse, ou bien encore par la CNSA, est insuffisamment assuré. Nous ferons de la protection sociale un bien commun et un droit de base pour tous en renforçant le principe de solidarité entre les générations.*

*La perte d'autonomie (que la droite nomme « dépendance ») sera couverte dans le cadre de la protection sociale sans recours aux assureurs privés, et selon les principes fondateurs de la Sécurité sociale, à savoir que chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Nous sommes favorable pour faire face à ces situations, à créer au niveau départemental et sur l'ensemble du territoire (rural et urbain) des pôles publics de « l'autonomie » chargés de l'évaluation, de la coordination des services et de la gestion d'établissements publics ad-hoc.*

*Enfin l'une des pertes d'autonomie dont on parle peu est bien la question de la perte d'autonomie financière : il faut donc rétablir le droit à la retraite à 60 ans à taux plein (75% du salaire de référence) pour toutes et tous et aucun salarié ne doit toucher une retraite inférieure au Smic ».*

### 3) Le droit de la famille

- 3.1) Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

*Que l'on parle de parents sociaux, de pluri-parentalité ou de beau parentalité, Nous souhaitons mettre fin à des vides juridiques qui sont déstabilisants pour les familles. L'absence, dans la loi, d'un cadre général sur le « second parent » (parent au quotidien) et d'une égalité des droits entre couples, engendre une insécurité juridique et une forme de précarité sociale pour un grand nombre de familles, dommageable au regard de l'intérêt des enfants.*

*Nous souhaitons aussi que soient pleinement reconnus les droits des pères et mères séparés dans tous les domaines de la vie de l'enfant. Nous nous prononçons aussi pour une médiation publique des conflits familiaux à l'accès facilité et gratuit.*



#### 4) Les conditions de vie quotidienne des familles

- 4.1) Pour lutter contre le surendettement des ménages, mettez-vous en place, par la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

***Le nombre de personnes en surendettement est en constante augmentation. La facilité d'accès aux crédits à la consommation, souvent avec des taux d'intérêt faramineux, conduisent de plus en plus de nos concitoyens à être des exclus bancaires! Ils sont enfermés dans un système qui les condamne à user de perpétuels crédits revolving, car les banques « ordinaires » demandent trop de garanties. Nous proposons de développer un pôle public bancaire qui aura pour principales missions le rétablissement de l'accès aux services bancaires pour les plus démunis et le soutien aux PME.***

***Il convient également de continuer à mieux encadrer les sociétés de crédit, mais aussi de contribuer à interroger la société de consommation, société dans laquelle nous avons appris à entretenir de nouveaux rapports aux objets et à leur usage. Devons nous toujours accumuler ?***

- 4.2) Etes-vous favorable à la mise en place de mesures plus contraignantes pour les communes qui ne respectent pas le quota de logements sociaux ?

***Tout à fait. Notre programme propose un plan d'urgence pour le logement et contre la spéculation immobilière. Nous voulons engager la construction de 200 000 logements publics sociaux par an pendant cinq ans, comprenant un volet spécifique de logements étudiants et pour les jeunes.***

***Ce plan d'urgence sera accompagné d'une politique d'encadrement des loyers dans le secteur privé afin de lutter contre le phénomène de spéculation foncière.***

- 4.3) Un grand nombre de familles est affecté par la précarité énergétique. Etes-vous d'accord pour voter un vrai tarif social de l'énergie ?

***Nous voulons mettre en place une tarification sociale et progressive garantissant le droit et l'accès de toutes à l'énergie (ainsi qu'à l'eau). Les premières tranches vitales seraient gratuites. Nous voulons aussi mettre fin aux coupures d'électricité qui se multiplient aux dépens des plus pauvres. Nous stopperons la libéralisation et la dérèglementation du secteur de l'énergie en abrogeant la loi NOME.***

***Nous réaffirmerons l'exigence de la maîtrise publique, sociale et démocratique du secteur de l'énergie, nous voulons créer un pôle 100 % public de l'énergie comprenant EDF, GDF, Areva et Total renationalisé.***

- 4.4) L'accès aux soins devient difficile dans certaines régions. Soutiendrez-vous la mise en place d'un nouveau dispositif plus contraignant pour garantir aux familles une offre de soins quelque soit le territoire où elle réside ?

***Nous sommes pour un moratoire immédiat des restructurations hospitalières et nous mettrons fin en priorité aux fermetures d'activités, de services, d'établissements (hôpitaux, maternités, centres de soins et d'IVG).***

***Nous abrogerons la loi Bachelot et la loi instituant la tarification à l'activité. Nous voulons reconstruire et développer un service public de santé basé sur la proximité et la qualité des soins avec les personnels, les élus et les citoyens. Nous favoriserons la mise en réseau des hôpitaux entre eux et avec la médecine ambulatoire pour développer la prise en charge technique nécessaire sans l'opposer à la proximité, pour réduire les temps d'attente dangereux et onéreux et contribuer à la coopération des professionnels. Nous voulons développer les centres de santé en respectant leur vocation initiale d'accès aux soins pour tous. Nous voulons un cadre d'accompagnement des formations médicales.***



## 5) L'accompagnement des familles et l'éducation

5.1) Les familles sont attachées au libre choix de l'accueil pour leurs enfants. Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public en matière d'investissement et de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant ?

*Le niveau de financement des politiques publiques de la petite enfance étant actuellement insuffisant, nous engageons à le porter à la hauteur des besoins. Nous créerons un véritable service public, mixte, gratuit et de qualité. Nous proposons de revenir sur le décret Morano, de remettre en cause le dispositif Raffarin de 2004 autorisant la création de structures intégralement privées à but lucratif financées en partie sur fonds publics, d'arrêter l'ouverture à la concurrence du secteur de la petite enfance (aujourd'hui les « appels d'offre ») de la CAF incluent des structures privées, comme c'est le cas pour la création expérimentale des 8 000 places en jardin d'éveil). Le Front de Gauche souhaite mettre en place un vaste « Plan Crèche » pour créer 500 000 places publiques d'accueil de la petite enfance (accueil collectif et accueil familial individualisé type assistante maternelle), pour les enfants de 0 à 3 ans et d'instituer un droit à l'accueil gratuit des jeunes enfants par du personnel qualifié, par la constitution d'un service public unique d'accueil de la petite enfance. Il s'agira de mettre en place un vaste plan de formation et de recrutement des professionnels de la petite enfance, de créer une formation continue qualifiante pour offrir la possibilité aux assistantes maternelles libérales d'intégrer le service public de la petite enfance. Au nom de la politique de l'enfance fondée sur le respect de la Déclaration des Droits de l'Enfant, il faut réinstaurer le médiateur des droits des enfants via des dispositifs de soutien à la fonction parentale.*

5.2) Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

*La coordination locale de ces dispositifs constitue un des rôles naturels des conseils généraux.*

Question 5.9 Quelle politique globale

5.3) Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ? vous engagez-vous à maintenir, voir à renforcer, les financements consacrés au dispositif de soutien à la parentalité ?

*Nous nous engageons à maintenir le budget du soutien à la parentalité, dimension essentielle de la politique familiale.*

Nom du candidat : Jean-François Garnier

Formation politique : Front de gauche PCF

Le cas échéant :

Département : 35

Circonscription n° : 6ème

A retourner à

Union Départementale

4 mai 2012

Ille-et-Vilaine



UDAF 35  
Maison de la Famille  
Rue Maurice le Lannou  
CS 14226  
35042 RENNES CEDEX  
Tél 02 23 48 25 55 - mail : [cvassout@udaf35.unaf.fr](mailto:cvassout@udaf35.unaf.fr)

